

DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022





Le cadre légal

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités, le DOB est un moment essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des assemblées délibérantes.

Aussi, dorénavant, le DOB doit obligatoirement être organisé en s'appuyant sur un rapport élaboré par le Président, prenant en compte les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit permettre aux élus communautaires de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes pluriannuels. Ce doit être aussi l'occasion d'informer les élus communautaires sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la structure.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations du District et de ses habitants dans un contexte de croissance soutenue.



La situation économique et budgétaire globale

- **La conjoncture mondiale**

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020, constitue, depuis son déclenchement, un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières : chute du PIB de 3,4%, diminution des cours du pétrole, baisse du CAC40...

Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Sur le plan budgétaire, les politiques se sont focalisées sur le soutien à l'économie afin de favoriser la relance et sur le plan monétaire, les banques centrales maintiennent leurs taux afin de permettre aux acteurs (États, banques, entreprises, ménages) de s'endetter dans de bonnes conditions.

Si la pandémie est aujourd'hui contenue dans les grandes puissances économiques telles que la Chine, les États-Unis et l'Europe, elle frappe toujours les pays en voie de développement qui n'ont à ce jour pas suffisamment accès aux vaccins.

Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022 selon les projections des économistes.

- **Zone euro : La croissance de l'Europe**

La reprise, après la pandémie de Covid-19 qui a plongé le monde dans une récession sans précédent, est plus forte que prévu. Le produit intérieur brut (PIB) devrait bondir de 5 % en 2021 et de 4,1 % en 2022, au sein de l'Union européenne comme de la zone euro.

Après la levée des mesures de restrictions, les consommateurs ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées au fil des confinements et largement alimenté la croissance. Les entreprises, qui ont bénéficié d'un important soutien des pouvoirs publics, ont résisté. Dans ce contexte, dès l'été 2021, l'économie européenne a renoué avec son niveau d'avant la crise et selon les économistes de la Commission européenne, cette embellie est partie pour durer.

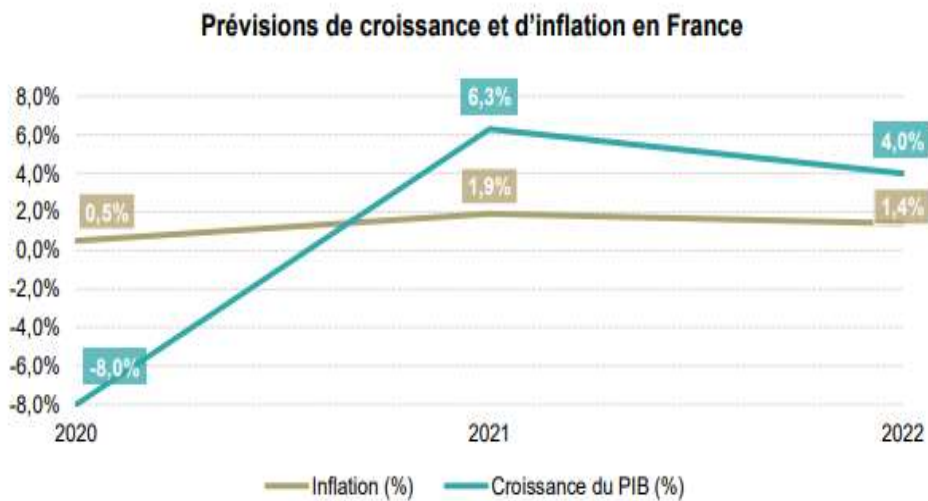
- **France**

En 2020, la croissance française a baissé de 8%, alors que l'inflation était de 0,5%.

En 2021, le PIB devrait croître de 6,3% selon les prévisions de l'OCDE, illustrant un effet rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un regain de confiance dans l'avenir grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique.

En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%, revenant ainsi sur un niveau de croissance plus proche du potentiel de croissance réel du pays.

Du côté de l'inflation, après une croissance des prix de 0,5% en 2020, celle-ci devrait atteindre 1,9% en 2021 et 1,4% en 2022.



Source : OCDE

Le contexte de taux de marché très bas, voire négatif, reste favorable au recours à l'emprunt en zone euro. Les taux courts devraient rester négatif à moyen terme, et les taux long à des niveaux très avantageux.

Principales mesures relatives aux collectivités territoriales et plus particulièrement aux EPCI

La loi de finances pour 2022 est la dernière loi de finances du quinquennat d'Emmanuel Macron. Elle a été promulguée par le Président de la République le 31 décembre 2021 (loi n°2021-1900).

Ce budget est notamment marqué par la réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul et à la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des mécanismes de péréquation.

D'autres mesures concernent l'évolution des dotations de péréquation, le maintien des Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou encore l'expérimentation du régime de responsabilités des gestionnaires publics.

LA REFORME DES INDICATEURS FINANCIERS : MESURE PHARE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que la réduction des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des établissements industriels conduisent à des évolutions dans les calculs des indicateurs financiers et fiscaux.

Ce calcul des indicateurs financiers a pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités pour retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

La Loi de finances pour 2022 entreprend la révision des modes de calcul de ces indicateurs, parmi lesquels **le potentiel financier et l'effort fiscal**.

- Le potentiel financier mesure la richesse fiscale d'une collectivité. Rapporté au nombre d'habitants, plus il est faible, plus le niveau de dotation d'une collectivité est potentiellement élevé.

Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure...) seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes et du potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), avec toujours l'objectif de renforcer la capacité des indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées.

- L'effort fiscal mesure la pression fiscale applicable sur une collectivité. Son niveau dépend d'un rapport entre le produit fiscal réellement perçu par une collectivité et son potentiel.

Il est proposé la simplification du calcul de l'effort fiscal et de l'effort fiscal agrégé en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même, plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages.

Les effets de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux seront lissés dans le temps : ce lissage s'appliquera de 2023 à 2028 via un coefficient qui viendra neutraliser tout ou partie de la réforme.

Cela s'appliquera comme suit :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Coefficient de neutralisation	100%	90%	80%	60%	40%	20%	0%

Les services étudieront les effets de cette réforme et proposer les solutions les plus optimales pour les finances de notre collectivité.

LA FRACTION DE TVA POUR LES EPCI

L'évolution prévisionnelle de la TVA pour 2022 revêt une grande importance puisque d'elle dépendra l'augmentation des fractions de TVA octroyées aux EPCI et aux départements dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Le Gouvernement estime une augmentation de +5,4 % en 2022.

LA REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des taxes locales pour 2022 dépend de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre n-2 (2020) et novembre n-1 (2021).

Ainsi, après une progression forfaitaire des bases de seulement +0,2% en 2021, le coefficient qui serait appliqué en 2022 s'élèverait à 1,034, soit une augmentation des bases de +3,4%.

LE SOUTIEN DE L'ETAT A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le soutien de l'Etat à l'investissement local passe par plusieurs fonds et dotations, attribués aux différentes catégories de collectivités locales.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)
- Dotation Politique de la Ville (DPV) : 150 millions €.

FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA) : AUTOMATISATION DU FCTVA

Depuis l'automatisation de la gestion du FCTVA, l'éligibilité de la dépense au FCTVA n'est plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

Pour rappel, la Loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 a rétabli l'éligibilité des dépenses pour les études, l'élaboration et la modification des documents d'urbanisme et pour la numérisation du cadastre.

RESPONSABILITE DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE

Aujourd'hui, le comptable public est soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par la Cour des comptes et les Chambres régionales et territoriales des comptes.

Les ordonnateurs sont quant à eux responsables devant la Cour de discipline budgétaire et financière.

La Loi de finances pour 2022 prévoit d'habiliter le Gouvernement à prendre de nouvelles dispositions par voie d'ordonnance permettant de mettre en place un nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, englobant l'ensemble des acteurs de la chaîne financière.

L'objectif de cette réforme est de tendre, à terme, vers des sanctions plus efficaces et mieux ciblées, en cas de préjudice financier significatif et dans des situations de négligences et de carences graves.

Principales données financières 2022

➤ **Contexte macro-économique**

Croissance France	4,0 %
Croissance Zone €	4,4 %
Inflation	1,5 %

➤ **Administrations publiques**

Croissance en volume de la dépense publique	-3,5 %
Déficit public (% du PIB)	4,8 %
Dettes publiques (% du PIB)	114,0 %

➤ **Collectivités locales**

Transferts financiers de l'État aux collectivités locales	105 518 millions €
dont concours financiers de l'État	52 735 millions €
dont DGF	26 786 millions €

➤ **Point d'indice de la fonction publique : 56,2323 € depuis le 1er février 2017**



La situation du DUF :

Analyse financière rétrospective 2019-2021

Il est à noter que l'ensemble des résultats de 2021 indiqués dans le DOB sont provisoires, la trésorerie n'ayant pas encore fourni le compte de gestion.

Le niveau de l'endettement

Budgets consolidés	2019	2020	2021	Evolution 2019/2021
Encours de la dette au 31 décembre	33 541 K€	31 142 K€	32 437 K€	
		-7.15%	+4.15%	-3.29%
Ratio de désendettement	7.34	10.85	9.58	
Nouveaux emprunts mobilisés	650 K€ Assainissement (Stations d'Épuration) 5M€ Budget Général (fibre)	607 K€ (Réhabilitation de la Station d'Épuration de Créhangé)	1 900 K€ (Construction d'un FESAT) 728 K€ (Stations d'Épuration)	
Indemnités de remboursement			33 K€ (Désensibilisation de l'emprunt GRUNDFOS)	

Le ratio de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait au DUF pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute. Il s'agit d'un indicateur de solvabilité.

La situation du DUF est donc en zone médiane, à surveiller.

Critères d'appréciation :

- Moins de 6 ans = zone verte, situation financière très satisfaisante
- De 6 à 10 ans = zone médiane, situation satisfaisante
- De 10 à 15 ans = zone orange, situation préoccupante
- Plus de 15 ans = zone rouge, situation dangereuse

Evolution des épargnes

Budgets consolidés	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	17 875 K€	17 459 K€	17 925 K€
<i>Evolution</i>		-2.32%	+2.67%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)	12 551 K€	13 740 K€	13 878 K€
<i>Evolution</i>		+9.47%	+1.00%
Epargne de gestion (Capacité de la section de fonctionnement à dégager de l'autofinancement)	5 324 K€	3 719 K€	4 047 K€
<i>Evolution</i>		-30.14%	+8.85%
Intérêts	762 K€	783 K€	663 K€
<i>Evolution</i>		+2.75%	-15.38%
Epargne Brute (capacité d'autofinancement)	4 561 K€	2 936 K€	3 384 K€
<i>Evolution</i>		-35.62%	+15.32%
Remboursement du capital	2 146 K€	2 398 K€	1 988 K€
<i>Evolution</i>		+11.74%	-17.09%
Epargne nette (Capacité à emprunter)	2 414 K€	538 K€	1 396 K€

Les excédents et déficits de fonctionnement et d'investissement ainsi que les cessions ont été retirés pour obtenir les dépenses et recettes réelles.

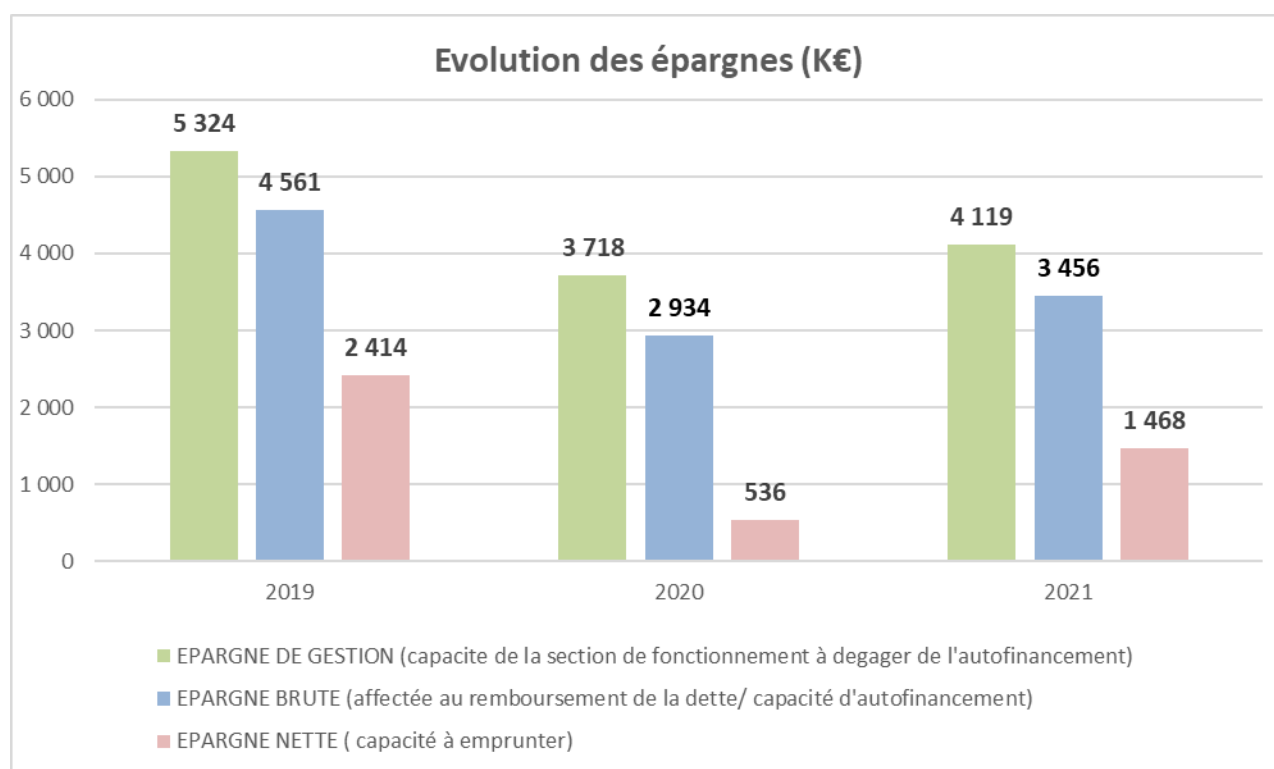
L'analyse des épargnes permet d'apprécier l'équilibre général de la section de fonctionnement et la capacité à dégager suffisamment de richesse pour faire face au remboursement de sa dette et permettre la réalisation de nouveaux emprunts.

La diminution de l'épargne nette entre 2019 et 2020 s'explique essentiellement par :

- Les sommes versées du BUDGET GENERAL au budget annexe GESTION DES DECHETS afin de participer à l'équilibre des comptes du SYDEME.

- Les sommes versées du BUDGET GENERAL au budget annexe ASSAINISSEMENT dans le cadre des travaux de réhabilitation de la STEP de CREHANGE.
- Les charges à caractère général résultant des prises de compétence supplémentaires (GEMAPI, FIBRE, etc.) ainsi que les dépenses inhérentes au COVID-19.
- La diminution des recettes de la piscine, du fait de sa fermeture en 2020, liée au COVID-19.

En 2021, les recettes réelles augmentent légèrement et les dépenses restent relativement stables : les services du DUF se mobilisent afin de trouver toutes les pistes d'économies réalisables dans ce contexte particulier.



Les produits de fiscalité directe

	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Taxe d'Habitation (TH)	1 785 865 €	1 805 588 €	58 328 €	+ 9,54%
Fraction de TVA nationale			1 919 618 €	
Foncier Bâti (FB)	128 555 €	130 501 €	132 165 €	+ 1,27 %
Foncier Non bâti (FNB)	33 186 €	33 521 €	33 628 €	+ 0,32%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2 207 407 €	2 234 952 €	1 552 846 €	
Allocations compensatrices pour la CFE			686 508 €	+ 0,19 %
Produit total	4 155 013 €	4 204 562 €	4 383 093 €	+ 4.24 %
<i>Produit supplémentaire</i>		+ 49 549 €	+ 178 531 €	

Nous constatons une faible évolution des produits sur la période 2019-2021, qui résulte essentiellement de la fraction de TVA nationale, soit de l'évolution de la TVA en 2021.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas souhaité faire peser sur les ménages les baisses globales de recettes liées aux réformes imposées par l'Etat. Les taux des taxes sont donc restés inchangés.

Rappel des taux restés inchangés depuis la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique au DUF

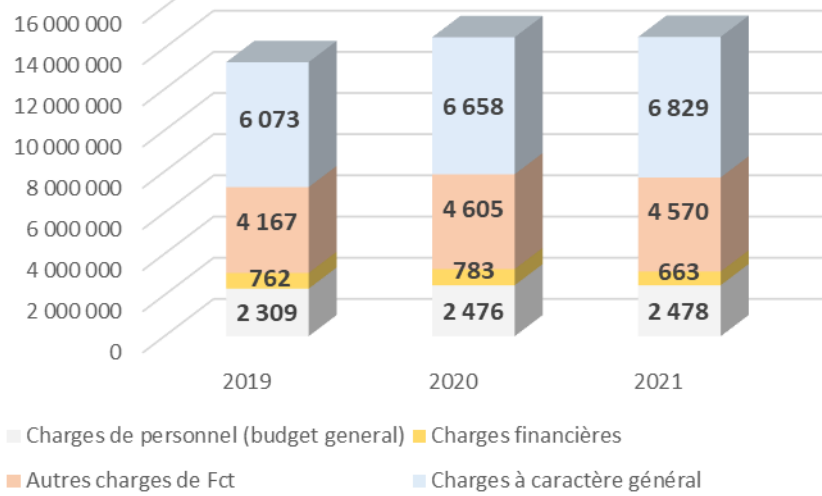
	TAUX DUF	TAUX CC WARNDT	TAUX CA SAINT-AVOLD SYNERGIE	TAUX CC HAUT CHEMIN PAYS DE PANGE
TAUX FONCIER BATI	0.512 %	1,09 %	4,36 %	0,724 %
TAUX FONCIER NON BATI	3.94 %	6,03 %	5,00 %	2,59 %
TAUX COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	19.43 %	18,71 %	22,13 %	18,94 %

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

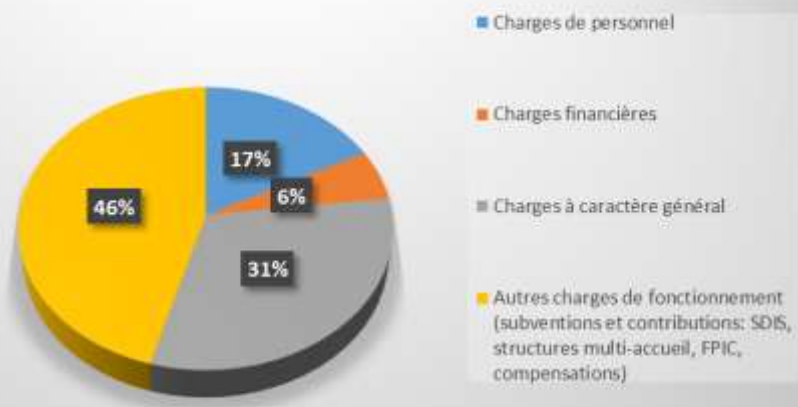
Budgets consolidés	2019	2020	2021
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 313 K€	14 524 K€	14 541K€
<i>Evolution</i>		+9.09%	+0.11%
Charges de personnel	2 309 K€	2 476 K€	2 478 K€
<i>Evolution</i>		+7.23%	+0.06%
Charges financière (Remboursement des intérêts de la dette)	762 K€	783 K€	663 K€
<i>Evolution</i>		+2.76%	-15.38%
Autres charges de fonctionnement (charges à caractère général, contributions)	10 241 K€	11 263 K€	11 400 K€
<i>Evolution</i>		+9.99%	+1.21%

L'augmentation des charges de fonctionnement entre 2019 et 2020 est essentiellement due aux sommes versées du BUDGET GENERAL aux budgets annexes GESTION DES DECHETS et ASSAINISSEMENT pour assurer leur équilibre budgétaire. Pour 2021, les charges se stabilisent.

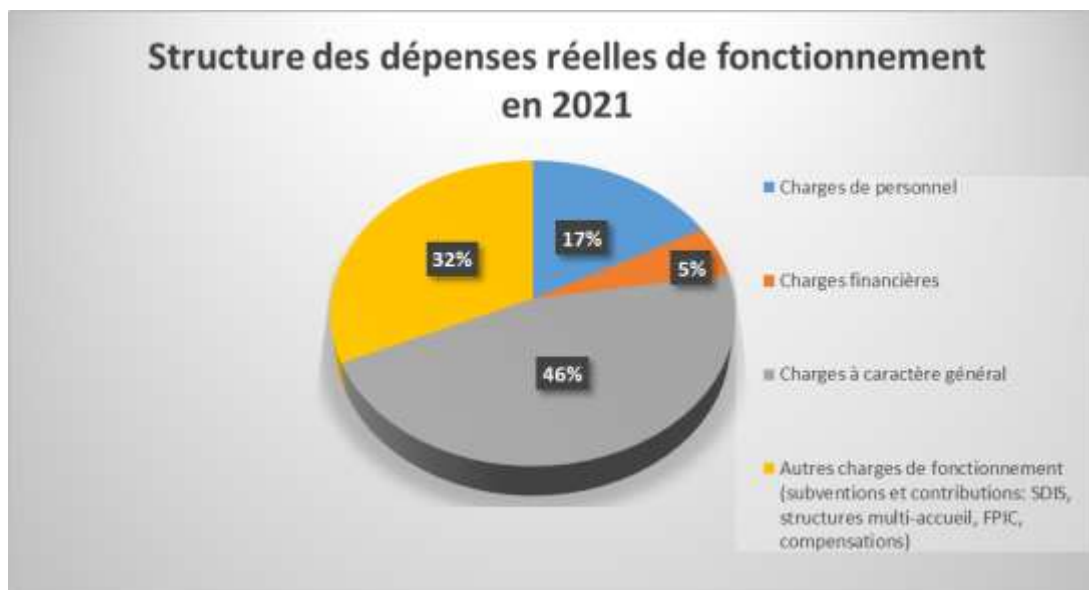
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2019-2021 (K€)



Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2019



Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2021



L'augmentation des dépenses de fonctionnement à « caractère général » en 2021 résulte pour l'essentiel des dépenses liées aux fluides, à l'entretien de notre patrimoine et aux dépenses liées aux prestations du SYDEME, en constante augmentation.

A noter que le DUF fait figure de bon élève puisque la part des charges de personnel reste faible et stable malgré le transfert de nombreuses compétences à l'intercommunalité.

Le pilotage de la masse salariale est un enjeu majeur et un levier pour garantir une gestion saine et rigoureuse des deniers publics, tout en permettant le maintien de services publics de qualité.

Au 31 décembre 2021, la collectivité compte 57 agents répartis comme suit :

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	TOTAL	%
Administrative	19	2	21	36.84 %
Technique	22	3	25	43.86 %
Sportive	2	9	11	19.30 %
TOTAL	43	14	57	100 %

Fonctionnaires et contractuels	
Catégorie A	12,3%
Catégorie B	17,5%
Catégorie C	70,2%

	Effectif global	Fonctionnaires	Contractuels	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
FEMMES	58%	60,5%	50%	57%	50%	60%
HOMMES	42%	39,5%	50%	43%	50%	40%

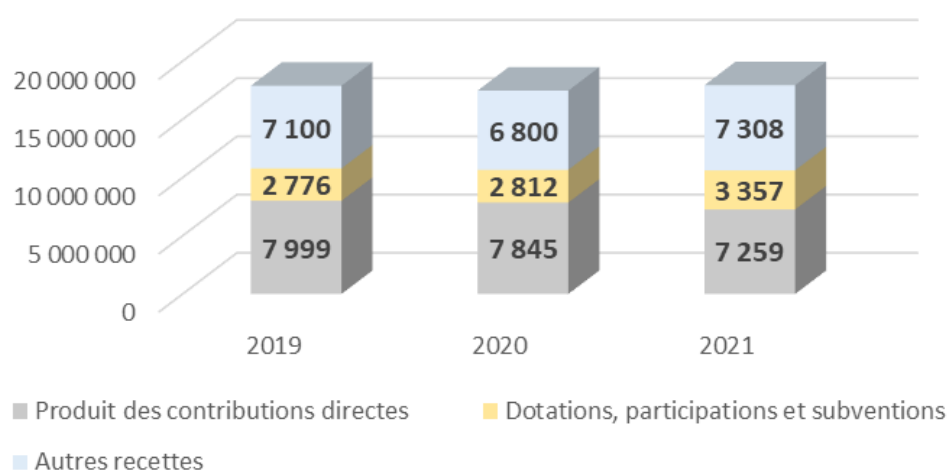
Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Budgets consolidés	2019	2020	2021
Total recettes réelles de fonctionnement	17 875 K€	17 459 K€	17 925 K€
<i>Evolution</i>		-2.32%	+2.67%
Produits des contributions directes	7 999 K€	7 845 K€	7 259 K€
<i>Evolution</i>		-1.92%	-7.47%
Dotations, participations et subventions	2 776 K€	2 813 K€	3 357 K
<i>Evolution</i>		+1.33%	+19.38%
Autres recettes <i>(revenus des immeubles, produits exceptionnels, redevances...)</i>	7 100 K€	6 801 K€	7 308 K€
<i>Evolution</i>		-4.21%	+7.74%

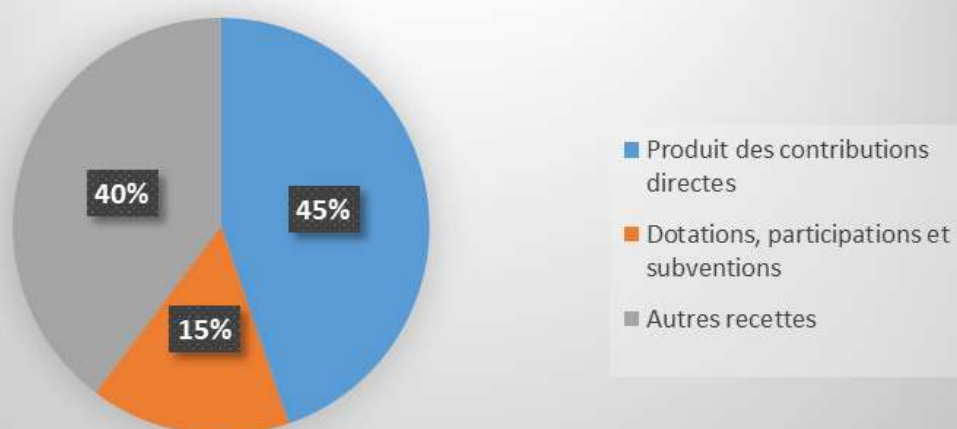
Depuis 2014, le DUF a fait face à la baisse des dotations de l'Etat mais garde la maîtrise de l'ensemble des autres recettes.

Il est à noter que la compensation de la CFE, versée par l'Etat en 2021 de 687 065 €, a été intégrée dans les dotations, participations et subventions, d'où cette augmentation entre 2020 et 2021. Ceci explique donc la diminution des produits des contributions directes.

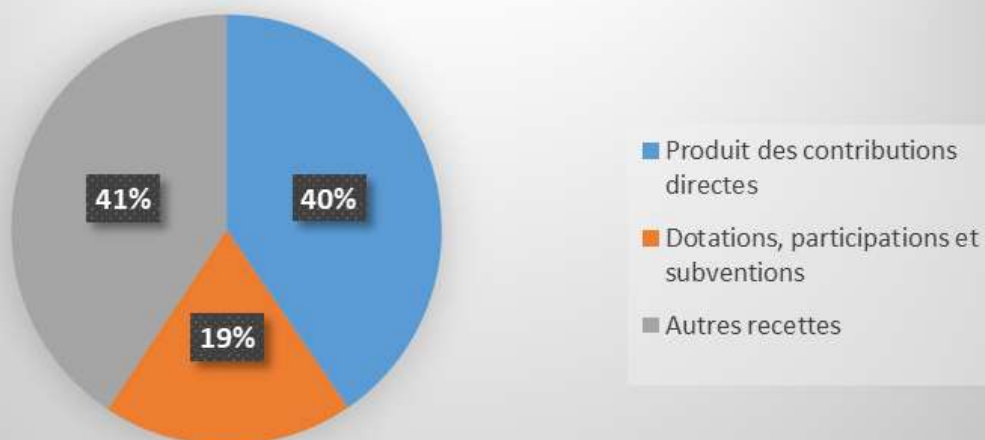
Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2019-2021 (K€)



Structure des recettes réelles de fonctionnement - 2019



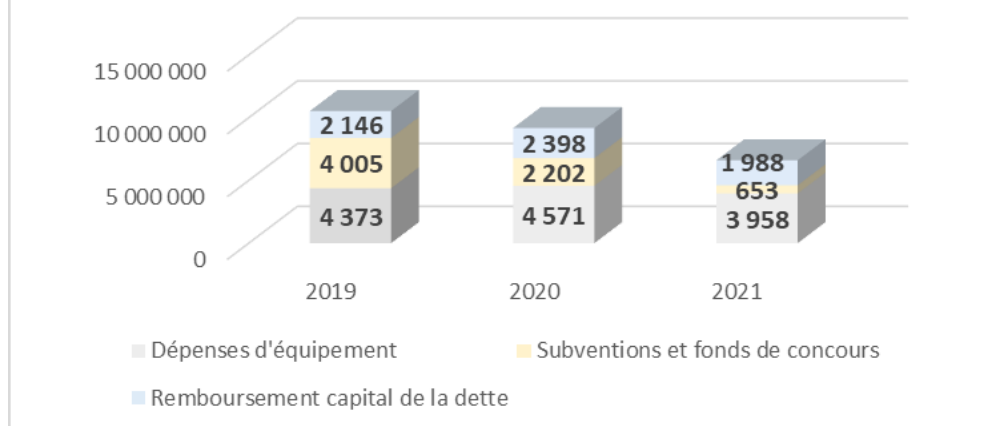
Structure des recettes réelles de fonctionnement - 2021



Evolution des dépenses réelles d'investissement

Budgets consolidés	2019	2020	2021
Total dépenses réelles d'investissement	10 526 K€	9 172 K€	6 600 K€
<i>Evolution</i>		-12,87 %	-28.04%
Dépenses d'équipement	4 373 K€	4 571 K€	3 958 K€
<i>Evolution</i>		+4.53 %	-13.40%
Subventions et fonds de concours	4 006 K€	2 202 K€	653 K€
<i>Evolution</i>		-45.03%	-70.35%
Remboursement capital de la dette	2 147 K€	2 399 K€	1 988 K€
<i>Evolution</i>		+11.74 %	-17.09%

Evolution des dépenses réelles d'investissement 2019-2021 (K€)



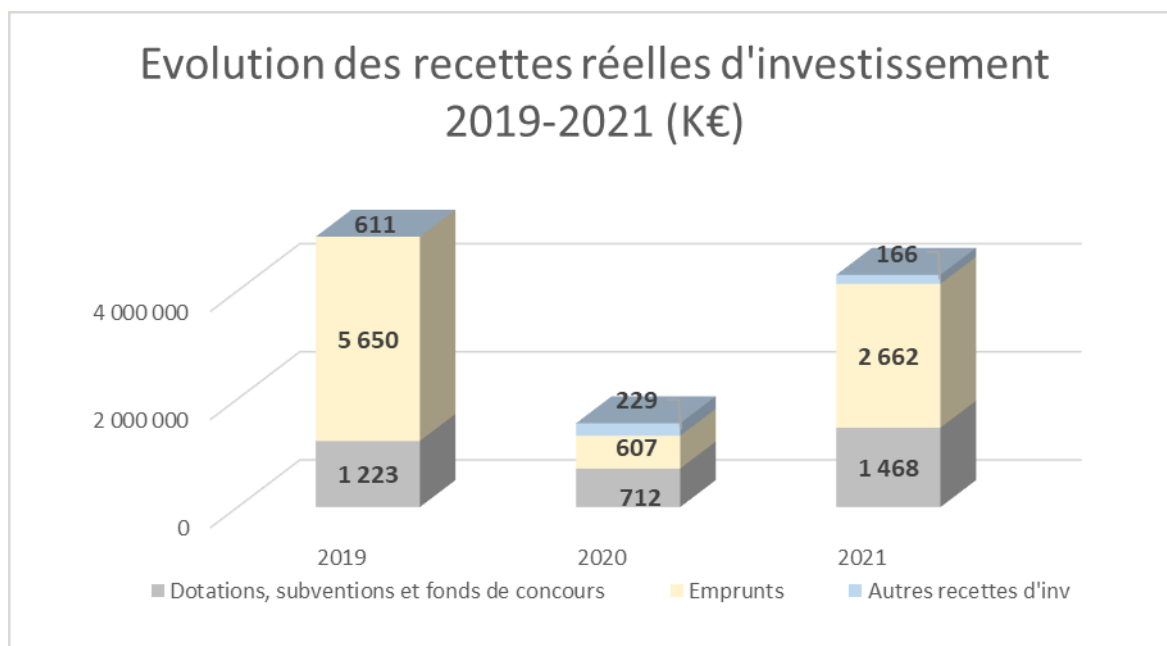
Pour rappel, en 2019 et 2020, le DUF a participé au déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire pour un montant de 4 146 480 €.

Les investissements productifs et générateurs d'attractivité ont été poursuivis en 2021 à un niveau important, conformément à nos engagements : réhabilitation du bâtiment VENTANA, construction d'un FESAT, travaux de réhabilitation de la STEP de CREHANGE, station de lagune à ZONDRANGE, annexe de MARANGE-ZONDRANGE.

Compte tenu des délais d'attente de livraison des matériels nécessaires à la construction du FESAT, il convient de gérer les travaux de construction par autorisation de programme et de crédits de paiement.

Evolution des recettes réelles d'investissement (hors excédents de fonctionnement capitalisés)

Budgets consolidés	2019	2020	2021
Total recettes réelles d'investissement	7 484 K€	1 550 K€	4 296 K€
<i>Evolution</i>		-79.28 %	+177.71%
Dotations, subventions et fonds de concours	1 223 K€	713 K€	1 468 K€
<i>Evolution</i>		-41.70	+105.97%
Emprunts	5 650 K€	607 K€	2 662 K€
<i>Evolution</i>		-89.26 %	+338.35%
Autres recettes d'investissement	611 K€	230 K€	166 K€
<i>Evolution</i>		- 62.36 %	-27.82%
PM : Excédent de fonctionnement capitalisé	3 156 K€	-	1 447 K€
<i>Evolution</i>			

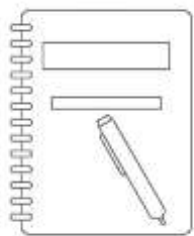


En 2021, 3 emprunts ont été contractés et 1 emprunt a fait l'objet d'une désensibilisation :

- emprunt de 728 900 € : contracté auprès de la Banque Postale à un taux fixe de 0,84% sur une durée de 20 ans afin de financer **les travaux d'installation d'une station de lagune à ZONDRANGE**.

- emprunt de 950 000 € : contracté auprès de la Banque postale à un taux fixe de 0,84% sur une durée de 20 ans afin de financer **une partie des travaux construction d'un FESAT**.

- Désensibilisation de l'emprunt GRUNDFOS contracté en 2005 dont le taux alternatif était déterminé selon les conditions de marché, et emprunt complémentaire de 950 000 € destiné au financement du **FESAT** (délibération n°8 du Conseil Communautaire lors de la séance du 08/09/2021).



La situation du DUF :

Analyse financière prospective

Une analyse prospective est un exercice de **prévision financière à hypothèses données**.

Il est important d'être conscient que de nombreuses incertitudes pèsent sur ces hypothèses (activité économique, évolution sociodémographique, conséquences de la réforme territoriale, de la fiscalité locale...), d'autant que le développement économique est une caractéristique majeure du DUF et qu'il représente 60% du budget.

Il convient donc d'interpréter avec une très grande prudence les données indiquées dans cette prospective.

Objectifs

L'analyse prospective vise avant tout à mesurer la capacité financière du DUF à mettre en œuvre ses projets à l'horizon 2022 :

- ⇒ En tenant compte des investissements et des actions envisagées
- ⇒ En tenant compte des contraintes exogènes qui affecteront l'élaboration des budgets sur cette période

Contexte de la prospective

Environnement national

- ⇒ Faire face aux charges imprévues et pérennes à ce jour relatives à la protection sanitaire des populations et des agents territoriaux : dépenses d'adaptation des équipements publics, surcoût des marchés de travaux, contributions financières aux secteurs économiques touchés par l'interruption brutale de leur activité et chute significative d'une partie des ressources fiscales
- ⇒ Stabilisation, voire baisse des concours financiers de l'Etat
- ⇒ Niveau des taux d'intérêts (taux historiquement bas)
- ⇒ Compétences obligatoires supplémentaires ?
- ⇒ Bouleversement fiscal lié à la suppression de la taxe d'habitation
- ⇒ Contraintes liées au redressement des comptes publics

Environnement local

- ⇒ Maîtrise des charges de fonctionnement pour les charges récurrentes
- ⇒ Adaptation à la transition écologique et aux changements de comportement induits par la crise sanitaire.

La croissance des recettes et des dépenses

Jusqu'à présent, les recettes ont été maîtrisées et ont seulement été impactées par le prélèvement de l'Etat.

Pour 2022, les conséquences de la crise sanitaire sur les entreprises font craindre une diminution des recettes fiscales.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)

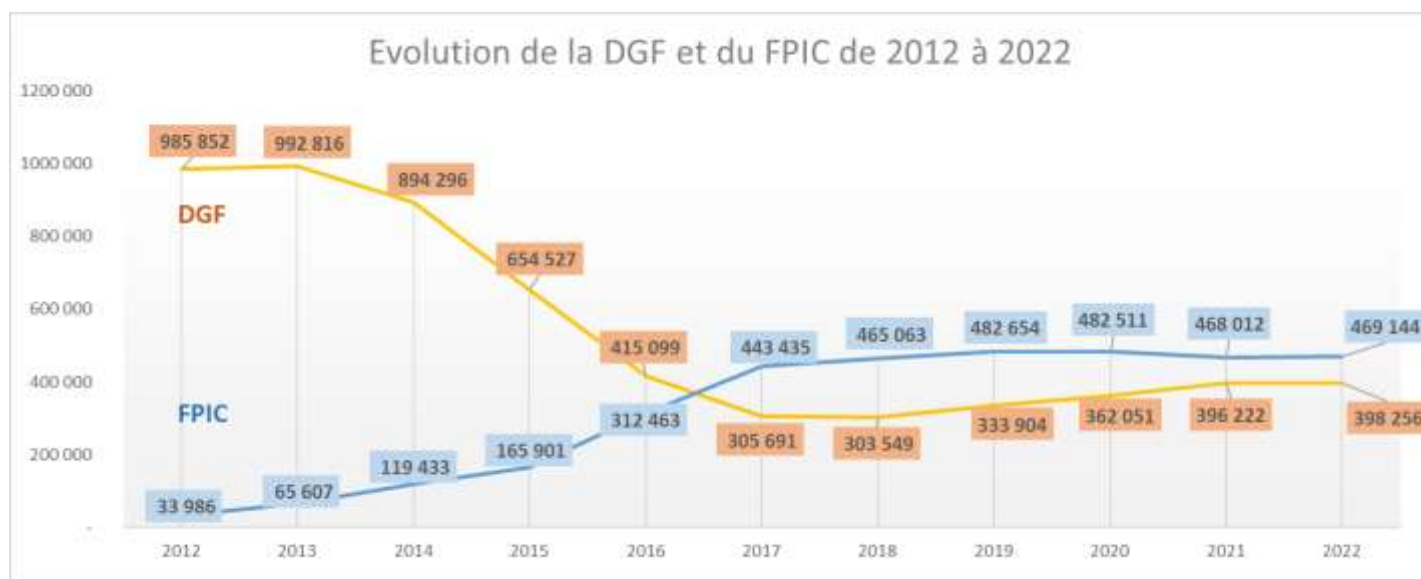
Pour 2022, le montant de la DGF du bloc communal et du bloc départemental reste stable à **26,8 milliards d'euros (identique en 2021)**.

Il est à noter que la participation cumulée du DUF au redressement des finances publiques de 2014 à 2022 s'élève à 4 773 229 €.

- Le prélèvement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes « dites riches » pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La participation cumulée de 2012 à 2022 est de 3 408 616 €.

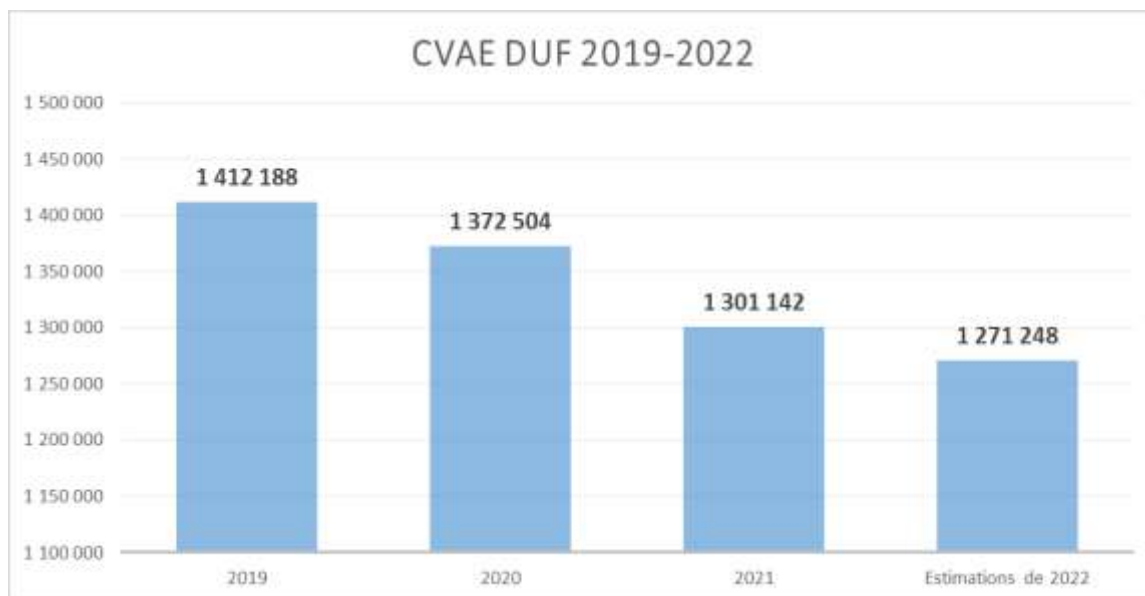


- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est la deuxième composante de la Contribution Economique Territoriale (CET) due par les entreprises et travailleurs indépendants qui génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €.

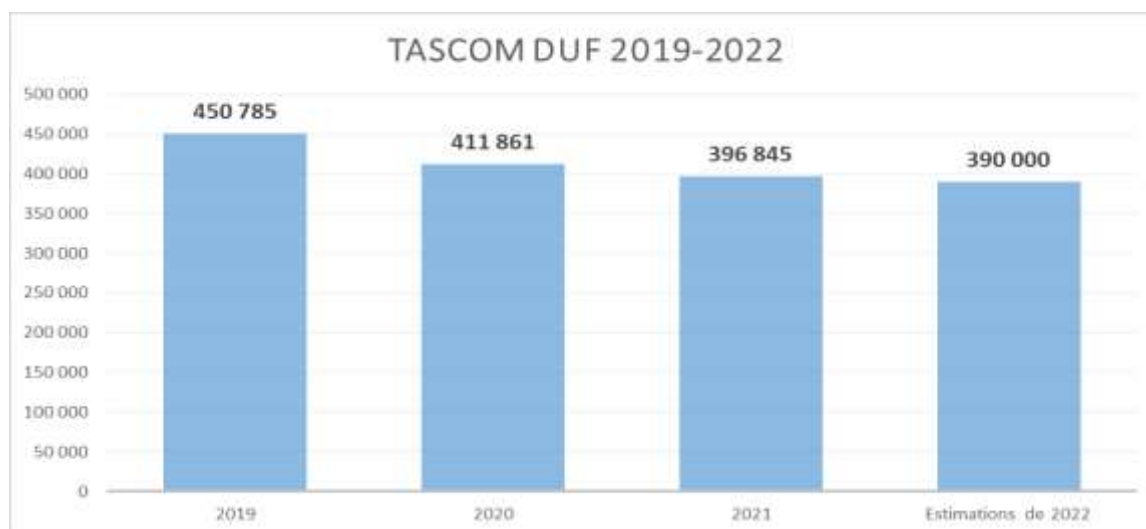
Les effets de la crise sanitaire impactent le produit de la CVAE à partir de 2022, l'Etat reversant la CVAE acquittée par les entreprises en année « N-1 », qui elle-même correspond à leur situation de l'année « N-2 ».

L'évolution prévisionnelle de la CVAE du DUF pour 2022 est de -2,30% par rapport à 2021.



- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

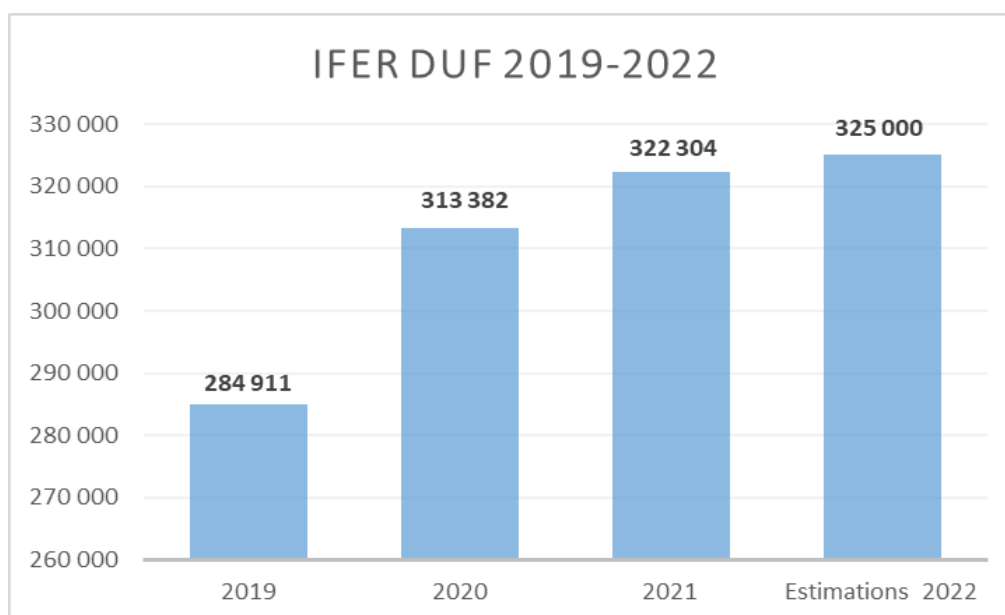
Cette taxe concerne tous les commerces qui exploitent une surface de vente de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €. La diminution constatée en 2021 résulte de la fermeture de plusieurs commerces en 2020 (ORCHESTRA, SOCOO'C, GRAIN DE MALICE,...)



Conformément au décret du 02/06/2021 : tous les établissements réalisant moins de 3 800 € de chiffre d'affaires/m² et dont la surface est inférieure à 600 m² sont concernés par un abattement de 20 % non compensé sur cette taxe.

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Chaque catégorie d'installation fait l'objet de règles d'assiette et de calcul de l'imposition spécifique.



Evolution des bases de la fiscalité directe locale

L'hypothèse de croissance des bases d'imposition :

- ⇒ Les principes adoptés par la loi de finances de 2017 déterminent le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix au cours de l'année précédente.
- ⇒ Le taux d'inflation de 2021 (estimé à 3,4%) joue dans la définition du coefficient d'actualisation de 2022.

Evolution prévisionnelle de la revalorisation des bases de notre fiscalité directe

	Bases fiscales 2021	Produits fiscaux 2021	Bases fiscales 2022	Estimation des produits fiscaux 2022
FB	25 862 812	132 165 €	26 862 810	136 920 €
FNB	850 786	33 628 €	882 519	34 771 €
CFE	7 992 000	1 552 846 €	8 263 728	1 605 642 €
Allocations compensatrices pour la CFE		686 508 €		709 850 €
Produit		2 405 147 €		2 487 183 €

Rappel Loi de Finances pour 2021 : les locaux industriels bénéficient d'une diminution de 50% de leur base imposable à la CFE. Cette exonération est compensée par l'Etat (allocations compensatrices).

Compte tenu de la baisse générale de nos recettes prévisionnelles, il pourrait être proposé une augmentation du taux de la taxe foncière bâti pour se rapprocher du taux des autres collectivités avoisinantes :

	DUF	CC HAUT CHEMIN PAYS DE PANGE	CC WARNDT	CA SAINT AVOLD SYNERGIE
FONCIER BATI	100	141	213	851

Indice 100 : 0.512% taux foncier bâti DUF

La Redevances Assainissement et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

L'article L 2224-1 du CGCT impose au budget annexe d'un Service Public Industriel et Commercial de s'équilibrer en dépenses et en recettes.

- La Redevance Assainissement

Pour Rappel : La redevance de collecte et de traitement des eaux usées a été augmentée de 5% en 2020.

Le plan d'action pour la mise aux normes de l'assainissement se poursuit et le plan de relance instauré par L'AGENCE DE L'EAU a augmenté sa capacité d'intervention en 2021.

Cependant, des investissements conséquents sont à prévoir jusqu'à la fin du mandat :

- Mise aux normes de l'assainissement à FOULIGNY (1 140 000 € HT)
- Mise aux normes de l'assainissement à ADAINCOURT, VOIMHAUT et VITTONCOURT (phase Etudes : 135 000 € HT)

Pour équilibrer ce budget annexe, il sera nécessaire de faire évoluer la redevance à la hausse :

- ❖ **HYPOTHESE 1** : Une augmentation de la redevance de 2,5% de 2022 à 2025 (ce qui correspond à une recette supplémentaire d'environ 33 500 €/an) ;
- ❖ **HYPOTHESE 2** : Une augmentation de la redevance de 5% en 2023 et en 2025 (soit environ 66 800 € de recettes supplémentaires en 2023 et 79 000 € en 2025).

- Evolution de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Pour 2022, le budget annexe gestion des déchets est toujours dépendant de la situation financière du SYDEME : augmentation de la contribution au fonctionnement ...

Afin d'équilibrer le budget, différentes solutions sont envisageables :

- ❖ **HYPOTHESE 1** : Une augmentation de la REOM de 20 %
Cette hypothèse permettrait d'équilibrer le budget pour 2022 **mais cette hypothèse est inenvisageable.**
- ❖ **HYPOTHESE 2** : L'attribution d'une subvention de fonctionnement du BUDGET GENERAL au BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS d'un montant de 600 000 €.

Compte tenu de la diminution significative de notre autofinancement dont une des causes est le versement de subventions aux budgets annexes (3 505 998 € ont été versés au budget annexe gestion des déchets depuis 2016) et des projets d'investissement projetés, cette hypothèse est irrationnelle.

❖ **HYPOTHESE 3** : Une augmentation de la redevance de 5% par an jusque 2025.

Ces orientations seront soumises à la commission environnement pour avis.



Nos marges de manœuvre pour 2022

NOTRE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE

	2019	2020	2021
Capacité d'autofinancement	2 414 K€	538 K€	1 396 K€

Notre épargne nette a repris en 2021 avec le réaménagement de l'emprunt structuré GRUNDFOS.

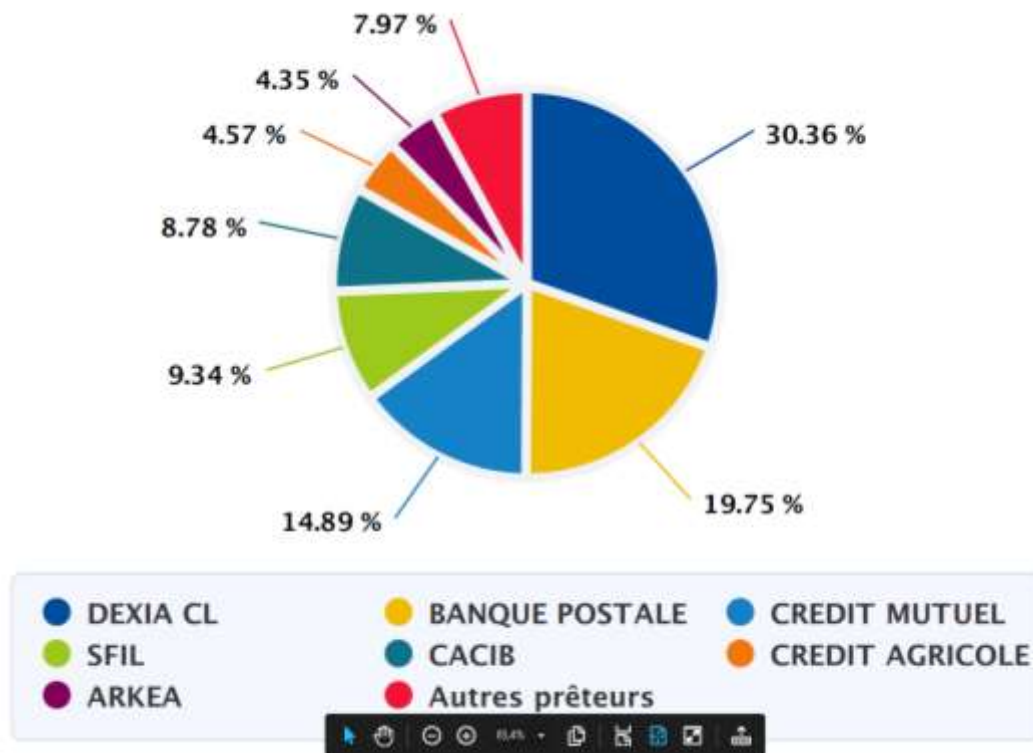
NOTRE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement est le résultat du rapport entre l'encours de notre dette et l'épargne brute (soit le solde positif de la section de fonctionnement qui doit couvrir en priorité l'amortissement du capital).

Ce ratio représente le nombre d'années nécessaires pour nous désendetter si nous y consacrons la totalité de notre excédent de fonctionnement. Plus le nombre d'années est élevé, plus la situation d'endettement de la collectivité apparaît dégradée. (Au-delà de 12 années, la solvabilité de la collectivité est remise en question).

La durée maximum généralement admise par les établissements bancaires est d'environ 15 ans : avec **9,58 années**, nous disposons donc encore d'une légère marge de manœuvre.

Du côté des risques, la dette globale n'est pas soumise à des risques majeurs puisqu'elle est essentiellement assujettie à des conditions de taux fixes avec des taux d'intérêts très bas.



Autres prêteurs : CAISSE D'EPARGNE ET BANQUE DES TERRITOIRES

Pour 2022, le DUF poursuivra la renégociation des emprunts pour profiter de la faiblesse des taux d'intérêts actuels.



Propositions d'orientations pour 2022

Le contexte économique et budgétaire actuel ne doit pas être une contrainte à l'investissement, bien au contraire.

Nous disposons en effet de moyens financiers suffisants pour enclencher des leviers d'action nous permettant de continuer à investir intelligemment :

- Une capacité d'endettement importante
- Une capacité d'autofinancement raisonnable

Je vous propose donc de consolider, dans nos orientations, la volonté de maintenir le développement économique comme une priorité tout en veillant à ce que l'attractivité du territoire à travers l'exercice de nos autres compétences ne soit pas négligée.

Notre devoir est de favoriser la création et le maintien des emplois locaux dans notre action quotidienne en stimulant l'économie et en développant les outils de formation, tout en veillant à un développement équilibré et pérenne de toutes les communes.

Concrètement, cela pourrait se traduire cette année par :

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. La poursuite des TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'ENVERGURE DES ZONES D'ACTIVITÉS :

- Les procédures d'extension des ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)
 - ZAC DE CREHANGE
 - ZAC DU PARC INDUSTRIEL DU DISTRICT NORD DE FAULQUEMONT : Création effective de la ZAC en 2022 dans le prolongement de la phase de concertation. Pour mémoire, la dernière réunion publique s'est tenue le 16/12/21 au DUF
- Les travaux de rénovation d'ampleur sur les bâtiments du CARREAU DE LA MINE afin de concrétiser des projets, notamment dans le domaine de la formation :

Dans les locaux anciennement occupés par l'AFPA

- Formations aux métiers du bâtiment (plâtrier, peintre, etc.) dans le cadre d'un partenariat entre le CFA de MONTIGNY-LES-METZ et le CENTRE RAYMOND BARD
- Formations en milieux confinés et conduite de véhicules lourds pour les Sapeurs-Pompiers de Moselle dans le cadre d'un partenariat avec le SDIS

Le démarrage des travaux de modernisation des structures d'hébergement au CENTRE RAYMOND BARD pour lesquels le DUF assure la maîtrise d'ouvrage

Le développement à l'étude de la société ISMERT (Transport et stockage de produits chimiques en citernes)

- La poursuite des travaux de transformation du bâtiment relais multi-activités sur le Parc Industriel, accueillant déjà BYOLA, et prochainement TECH-3-D



- La concrétisation, je l'espère, des implantations TOURNAIRE et DUNA CORRADINI, retardées par des vicissitudes administratives
- La poursuite des opérations de mise aux normes de la ZA de LONGEVILLE-LES- SAINT-AVOLD (aménagement de sécurité et assainissement dans un 1^{er} temps)
- Les dernières implantations sur la Zone Artisanale de CRÉHANGE, notamment la SCI MLE qui va développer les activités de produits métalliques sur mesure

2. L'accompagnement financier des artisans, commerçants et petites entreprises :

- Par le biais d'un nouveau règlement ADICAPE, ajusté selon les besoins réels du territoire, après 3 ans de recul sur l'instruction des dossiers
- Par le développement de nos deux plateformes de commerce en ligne, MA VILLE, MON SHOPPING de LA POSTE et CITYAVIE DISTRICT MARKET par DECLIC COMMUNICATION
- Par le développement du Label « DUF, Terre de Talents » pour valoriser les productions locales (Laiterie d'Elvange, CHARPALOR, Brasserie-Limonaderie, etc.)
- Un groupe de spécialistes du monde agricole poursuit parallèlement sa réflexion sur les possibilités de soutien à la filière agricole

3. L'accompagnement logistique quotidien des chefs d'entreprise et porteurs de projets et la création d'un véritable réseau des entrepreneurs (industrie, commerce, artisanat) dès que le contexte sanitaire le permettra.



DANS LES DOMAINES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

1. Nous avons évoqué précédemment les nombreux projets qui vont se concrétiser au CARREAU DE LA MINE.
2. A FAULQUEMONT, après l'ouverture du BTS en Maintenance Industrielle au LPI en septembre 2021, je souhaite relancer le projet d'ECOLE DE PRODUCTION qui, je vous le rappelle, repose sur une éducation par l'enseignement professionnel et humain ayant pour support principal la réalisation de commandes passées par des entreprises locales, clientes, dans des conditions identiques à celles du marché.
3. La poursuite des opérations ponctuelles (POE, recrutements directs ou indirects et formations « à la carte ») à la demande des entreprises locales sur des projets spécifiques, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi : GEME, POLE EMPLOI, MISSION LOCALE, CAP EMPLOI, etc.
4. Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, bénéficiaires du RSA, je propose de pérenniser « l'atelier palettes » qui repose sur une formation à la fabrication de mobilier en palettes recyclées et de concrétiser, avec le GROUPE VALO', le chantier d'insertion « Menuiserie » permettant l'inclusion en utilisant le champ de l'économie circulaire. Une vingtaine d'emplois seront créés dont 17 en insertion.

5. Après l'implantation du tomographe « micro », la création du « Centre de Tomographie » sur le Parc Industriel, unique dans le Grand Est, qui serait installé dans un bâtiment-relais dont la construction est envisagée à court terme.

EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE



Je vous rappelle la reconduction de la Dotation d'Aménagement Communautaire via une programmation DAC 2021-2023 pour couvrir les projets communaux jusqu'à mi-mandat, à enveloppe financière constante, soit 1,5 M€ mobilisés par le DUF en faveur de ses communes sur la période.

2. La poursuite des actions de mutualisation, dans le domaine des commandes groupées, déploiement des nouvelles technologies, élaboration des documents de planification urbanistiques, etc.
3. Dans le domaine de l'accès aux services publics, les dernières discussions, abondées par un ensemble de partenaires institutionnels et les représentants du monde rural, laissent à penser que la solution la plus adaptée serait la mise en place d'un dispositif itinérant afin de rompre l'isolement des secteurs les plus éloignés de l'agglomération, laquelle bénéficie déjà d'un panel important de permanences qui fonctionnent bien (Point Emploi, MJD, POSTE, CAF, CPAM, CARSAT, etc. et prochainement DDFIP), dans des lieux bien identifiés par les habitants. Dans un souci de solidarité intercommunale, nous pourrions donc opter pour la création d'un Espace de Vie Social itinérant « à la carte » qui remplacerait la Maison France Service classique, initialement envisagée à FAULQUEMONT.
4. La création du Pôle d'Echange Multimodal à la GARE DE FAULQUEMONT.

EN MATIÈRE DE POLITIQUE SANITAIRE ET SOCIALE, ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉPENDANCE ET SOLIDARITÉS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



1. **La poursuite des travaux de construction du FESAT.**
2. **Dans le cadre du Projet de Territoire Warndt Naborien (PTWN), la reprise des réflexions avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) en vue de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle du PTWN.**

Je vous en rappelle les principaux enjeux :

- Déficit de lits dans le domaine des soins palliatifs et long séjour : Quelles mesures mettre en œuvre pour apporter des solutions pérennes et de proximité pour les habitants ?
- Problématiques du régime minier : Comment compenser le non-remplacement des professionnels dédiés à la patientèle de ce secteur ?
- Réflexion approfondie sur l'accompagnement de la dépendance et du handicap : Opportunité de créer une unité spécifique pour les Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV) ?
- Mise en œuvre d'une politique attractive en faveur des médecins généralistes et spécialistes : Quelles solutions concrètes pouvons-nous apporter ?, sachant que les mois à venir seront décisifs (plusieurs départs à la retraite).
- Groupement Médical de Soins Immédiats : Sous quelle forme déployer le service de façon pertinente et durable ?

3. Dans le domaine de la petite enfance, la poursuite de la montée en puissance du Relais Petite Enfance, notamment en milieu rural et afin de former de nouveaux Assistants Maternels. Nous devons également choisir un prestataire pour la gestion de TAM-TAM & DOUDOUS pour les 5 prochaines années, à compter de juillet.



DANS LE DOMAINE SPORTIF ET TOURISTIQUE

1. Poursuite du rayonnement du complexe golfique, en synergie avec la logique environnementale du territoire, les projets de l'Association sportive et la certification « Écotable » de TOYA.

En décembre 2021, le District a été nommé aux Lauriers des Collectivités Locales pour son action en matière d'animation du territoire suite au succès du 1^{er} Festival Photos « Le climat, une exposition à ciel ouvert » en partenariat avec l'association Parenthèse Nature.

Cet évènement a réuni 10 000 visiteurs et 1 500 scolaires de la maternelle au lycée, accompagnés par des experts sur les thématiques « nature, biodiversité ou changement climatique ».

Encouragé par l'intérêt qu'a suscité cette initiative, le DUF poursuit l'expérimentation de Musée à ciel ouvert « écologique » autour d'un sentier de découverte permanent et une 2^{ème} exposition sur la base d'un concours photo en 2022.

Pour faciliter les mobilités, le District va créer un parking 50 places, équipé d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Ce projet s'inscrit dans un ensemble de mesures liées aux mobilités douces :

- Liaisons piétonnes qui permettent de parcourir l'ensemble du Parc Industriel
- Liaison, par ce biais, avec la Gare TER, dont un parking est en voie de concrétisation
- Parcours VTT
- Bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'ensemble du Parc Industriel

2. Au CARREAU DE LA MINE, travail de valorisation du Musée des véhicules anciens MADELINE avec AUTO RETRO 57 et réhabilitation des locaux du CLVMA pour exploiter la complémentarité entre véhicules traditionnels et militaires.

DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL

En matière de gestion des déchets

1. Mise en œuvre d'actions ciblées, notamment les apports volontaires (« fibreux » : papiers, cartonnettes puis « légers » : plastiques souples, métaux alimentaires et donc fin des sacs ORANGE), pour inciter au tri sélectif, lutter contre les refus de tri et contenir les coûts afférents à ces problématiques.
2. Suivi actif des propositions du SYDEME pour revenir à une situation acceptable et contenir au maximum la hausse de la Redevance.

En matière d'assainissement

1. Le démarrage des travaux de mise en assainissement collectif à FOULIGNY et la déconnexion des fosses à ZONDRANGE.



2. La réception des travaux d'entretien et de modernisation de la STEP de CREHANGE.
3. Le démarrage des études de mise en conformité de l'assainissement du secteur ADAINCOURT, VITTONCOURT et VOIMHAUT.

En matière de préservation de la biodiversité

1. La trame verte et bleue (TVB). Il s'agit d'une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.
Concrètement, il s'agirait de contractualiser une mission d'assistance avec le CAUE57 et MATEC pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du DUF.

Bien évidemment, ces programmes de développement sont réalisés dans une démarche durable qui allie nécessairement les impératifs d'attractivité du territoire (création de richesse économique, maintien des emplois locaux, innovation industrielle) aux principes fondamentaux de l'écologie transversale.